



**Département des Côtes d'Armor
 Arrondissement de Saint-Brieuc**

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 5 novembre 2024
 Liste des délibérations affichée et publiée
 sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)
 Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
 Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)
 Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)
 David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

SECRETARE DE SEANCE : Annie LABBE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

JEUNESSE EDUCATION

2024-843 SUBVENTIONS POUR LES APE DES ECOLES - BP 2025

Dans le cadre des crédits alloués au fonctionnement des écoles publiques communales, Mme A. LABBE rappelle que chaque direction d'école est amenée à faire des propositions de répartition budgétaire de son crédit et en particulier du montant affecté aux classes nature/découverte (classe de mer, classe verte, classe de neige, classe culturelle...).

Les factures pour cette prestation sont réglées par une association dépendant de l'école et non directement par la mairie. Aussi, ce crédit des classes nature/découverte est considéré comme une subvention à une association, au regard de la comptabilité publique.

La législation financière des collectivités territoriales exigeant une délibération pour toute subvention, Mme A. LABBE informe des demandes formulées par les directions d'écoles concernant leurs classes nature/découverte pour l'année 2025 :

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Ecole élémentaire des Villes Moisan | 1 250€ |
| Ecole élémentaire Louise Michel | 500€ |
| TOTAL | 1 750€ |

Le conseil municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** des subventions pour les classes de nature/découverte au titre de l'année 2025, pour les écoles suivantes :

- Ecole élémentaire des Villes Moisan : 1 250€
- Ecole élémentaire Louise Michel : 500€.

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN

The seal of the Municipality of Ploufragan is circular, featuring a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE de PLOUFRAGAN' and the year '1871' at the bottom.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Annie LABBE

